

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2022, un rapport sur le développement de la formation professionnelle et continue sur la fin de vie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne peut que s'étonner de ce que la formation en soins palliatifs durant les deux premiers cycles des études de médecine (six premières années) se limite à une dizaine d'heures en moyenne.

De plus, la médecine fait des progrès constants et ce, dans beaucoup de domaines, dont celui du soulagement de la souffrance.

Pour ces deux raisons, il convient de mieux former nos soignants au soulagement de la souffrance lors de leurs études certes mais aussi en formation continue.

C'est l'objet de cette demande de rapport.